

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE GAGNY

(Seine-Saint-Denis)

SERVICE VOIRIE

OBJET :

Rue du Bord de l'Eau, n°6.

Réglementation temporaire du stationnement et de la circulation

Installation base vie dans le cadre des travaux d'assainissement de la rue du Petit Chenay.

Le Maire,

Président de l'E.P.T Grand Paris Grand Est,

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation rue du Bord de l'eau pendant la durée des travaux de création d'un réseau d'eaux usées rue du Petit Chenay, pour l'installation de la base vie de chantier.

ARRÊTE

- **Article 1.- Du 9 janvier 2019 au 03 mai 2019, au droit du n° 6 et en face** rue du Bord de l'eau, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant afin de permettre l'installation de la base vie.
- **Article 2.- Du 9 janvier 2019 au 03 mai 2019,** rue du Bord de l'eau, la circulation s'effectuera par alternat au droit du n°6.
- **Article 3.-** Les dispositions des articles R 417.10 et L 325.1 à L 325.3 du code de la route pourront être appliquées en cas de nécessité.
- **Article 4.-** La signalisation, et pré signalisation, sera mise en place et entretenue par l'entreprise responsable des travaux.
- **Article 5.-** Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- **Article 6.-** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de son affichage.
- **Article 7.-** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
 - Monsieur le Commissaire de Police,
 - Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs-Pompiers,
 - Monsieur le Directeur Général des Services de la ville,
 - L'E.P.T. Grand Paris Grand Est - 11, boulevard du Mont d'Est - 93160 NOISY-LE-GRAND,
 - Le bureau d'étude A.V.R. INGENIERIE – 3, avenue Charles de Gaulle – 94370 SUCY-EN-BRIE,
 - L'entreprise S.N.V. - 16, avenue de Lattre de Tassigny – 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS,
 - La société T.P. I.D.F. – 120, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 77400 LAGNY-SUR-MARNE,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Gagny, le 20 décembre 2018.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à la voirie,

Guillaume FOURNIER